

Comment simplifier la carte régionale du Nord-ouest de la France

ACTE
3

Les réunifications de la Bretagne et de la Normandie donnent l'opportunité de réorganiser tout le Nord-ouest de la France en quatre grandes régions

L'objectif de la réorganisation régionale consiste à remplacer les six actuelles régions éclatées par quatre régions à forte identité historique et culturelle, et à fort potentiel économique et international : « Bretagne Réunifiée », « Normandie Réunifiée », un « Val de Loire » intégrant l'Anjou (Maine-et-Loire) et le Maine (Sarthe et Mayenne). Quant au « Poitou-

Charentes », il accueille la Vendée, l'ex Bas-Poitou. Chacune des quatre régions ainsi recomposée compte une population plus conforme à la moyenne des régions européennes avec des moyens humains, financiers et économiques qui montent en puissance, pour de plus grandes capacités d'engagement et d'investissement au service de chaque projet régional.

Gestion régionale plus économe et coopération facilitée

La carte du Nord-ouest en quatre régions a pour mérite de rendre lisible l'espace entre Paris et le littoral atlantique et d'engendrer des économies substantielles de gestion (4 régions au lieu de 6) et de communication institutionnelle, du fait du fort sentiment d'appartenance de ses habitants et de la notoriété des régions historiques.

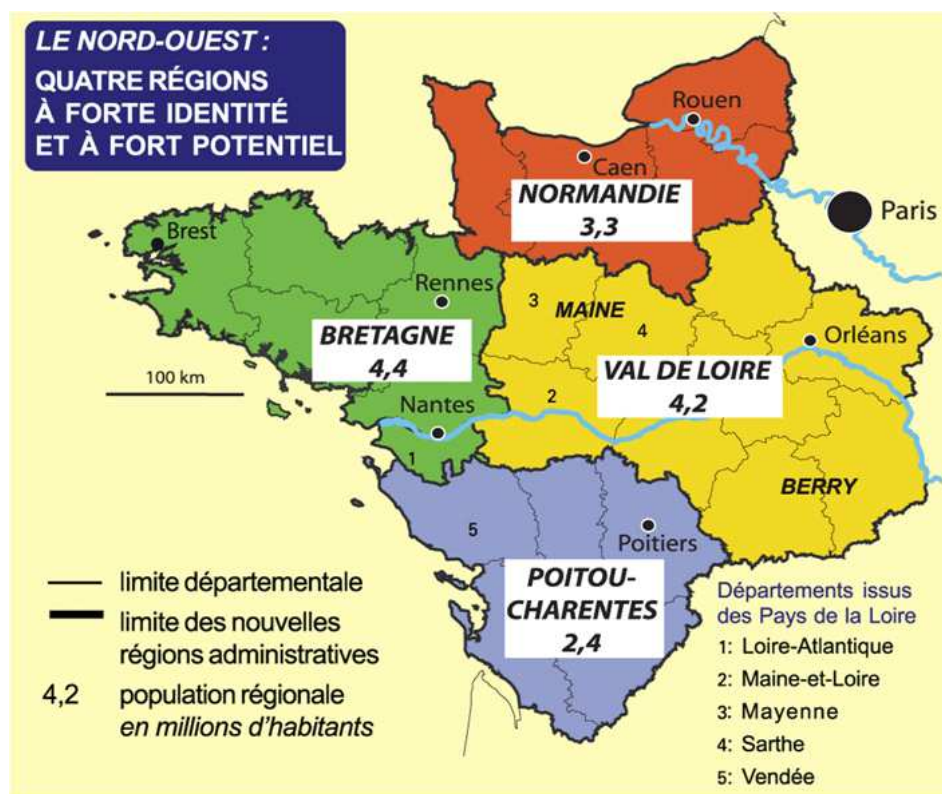
Plus puissantes et plus homogènes, ces régions pourront mieux défendre leurs intérêts au niveau français et européen. Leur coopération sur de grands projets s'en trouvera également simplifiée par la réduction du nombre des partenaires.

La réunification, un atout maître pour le développement économique du Nord-ouest

Pour les Normands et les Bretons, la réunification répond à des raisons culturelles, géographiques et historiques mais aussi renforce les capacités d'action économique.

La Bretagne se classerait au 4^e rang des régions françaises pour la population (4,4 millions d'habitants) et la Normandie (3,3 millions), au 6^e rang.

Le développement régional fonctionne d'autant mieux quand les consommateurs s'identifient à leur territoire. L'exemple du succès du Breizh Cola – de 13 à 15 % du volume des ventes de cola dans les cinq départements bretons – illustre encore ce



phénomène. La région « Pays de la Loire », ou son hypertrophie technocratique, le « Grand Ouest », peuvent difficilement prétendre faire identifier leur territoire par les consommateurs.

La réussite de « Produit en Bretagne » qui associe 230 entreprises et compte 100 000 emplois dans les cinq départements bretons, démontre tout l'intérêt économique d'une image régionale porteuse, basée sur

la notoriété séculaire d'une région historique.

L'indispensable lien entre une région et ses habitants

C'est parce que les habitants d'une région ont conscience de leur histoire, de leur géographie et des enjeux de leurs territoires qu'ils peuvent collectivement relever les défis de la mutation et de la modernisation

de leur région. L'exemple du CELIB, créé dans les années 1960 pour moderniser et désenclaver la Bretagne – Loire-Atlantique incluse – traduit parfaitement ce rapport au territoire qui permet de faire tra-

vailer ensemble, au-delà des clivages politiques et professionnels, toutes les forces vives et toute la société civile autour de projets identifiés et partagés. Alors que

nos territoires connaissent de graves crises, c'est dans des régions réellement vécues, identifiées et revendiquées que les citoyens pourront élaborer un nouveau modèle de développement pour leur territoire et accepter les nécessaires mutations.



L'actuelle organisation administrative régionale du Nord-ouest : des sources de faiblesses et d'incohérences

Le découpage régional actuel induit la désorganisation des principaux territoires (Normandie et Bretagne coupées en deux ; création d'une région artificielle ; rupture de solidarité ; concurrences exacerbées entre agglomérations ; régions éclatées...).

Cette désorganisation des territoires affaiblit leurs capacités à saisir les opportunités, spécialement dans le domaine du développement économique et de l'aménagement mutualisé de leurs espaces.

1 – Le non-respect de l'unité de deux grands territoires et la création d'une région artificielle (« Pays de la Loire »)

- La Normandie est scindée en deux régions ; quant à la Bretagne, elle se trouve amputée de son département le plus peuplé et de Nantes, sa plus grande ville, l'une de ses capitales historiques, qui abrite le château ducal ;

- La création d'une région artificielle, dite « Pays de la Loire », avec Nantes comme capitale, essentiellement administrative. Sur le plan économique et commercial, les habitants de Laval préfèrent, pour des raisons

de proximité, Rennes à Nantes – et les habitants du Mans, Paris à Nantes. Cette région administrative sans unité, sans capitale historique, recollant quelques fragments de territoires anciens, n'a pas réussi – au bout de plus de quarante ans d'existence – à se doter d'une identité régionale forte et crédible.

2 – Les conséquences d'un découpage déconnecté des identités et des réalités territoriales

- Des ruptures de solidarité, par exemple entre la Loire-Atlantique et les autres dé-

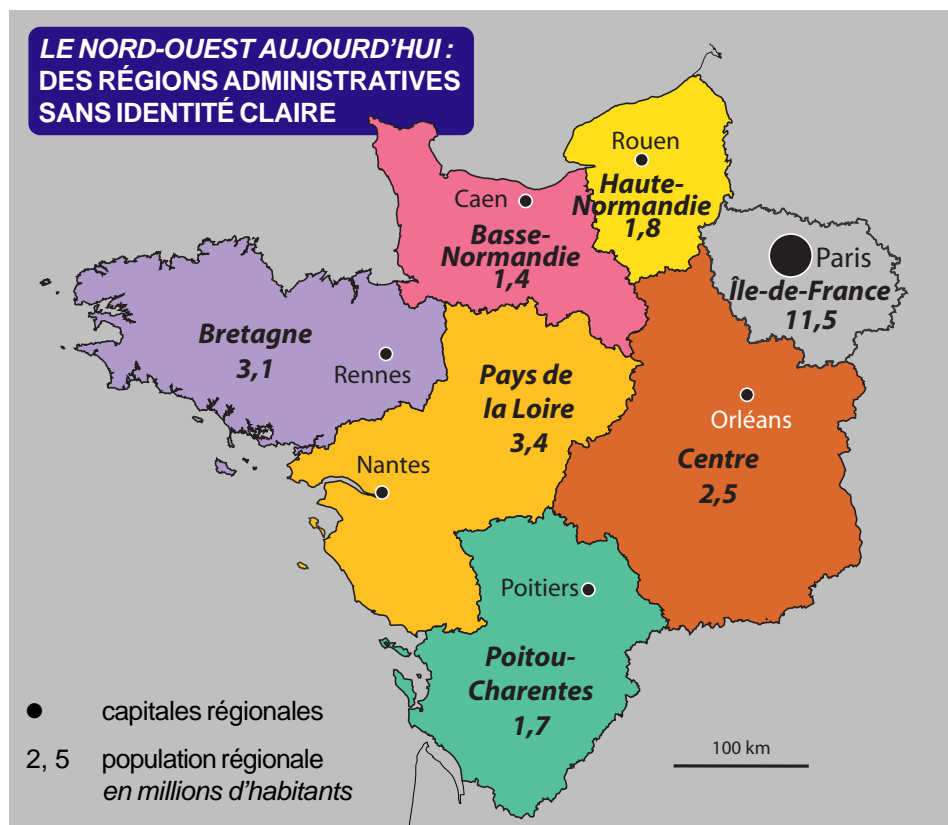
partements bretons. Tous les réseaux en pâtissent, comme les syndicats, les fédérations sportives, les associations régionales... Exceptions notables : les associations de culture bretonne, souvent militantes, et les juristes de Bretagne – ceux-ci obtiennent, en 2007, le maintien de la Loire-Atlantique dans le ressort de la cour d'appel de Rennes ;

- La presque île bretonne, grande région sur le plan maritime, se trouve désarticulée parce que son principal port, Nantes-Saint-Nazaire, se trouve en « Pays de la Loire » : faute de solidarité entre Brest et Nantes, le siège de l'Agence européenne de sécurité maritime s'installe à Lisbonne (2006) ;

- L'exclusion des agglomérations moyennes : l'absence de vision commune au niveau de la péninsule aggrave le déséquilibre entre sa partie orientale et sa partie occidentale.

- Des régions trop faiblement peuplées et aux ressources budgétaires réduites, ce qui les empêche de mener des projets d'envergure permettant des économies d'échelle ;

- Le territoire du « Val de Loire », reconnu par le label mondial de l'UNESCO en 2000, se trouve divisé, situé aux trois quarts sur l'actuelle région Centre et pour le reste sur l'actuelle région « Pays de la Loire »... Pour requalifier la région « Centre » en lui attribuant officiellement le nom « Val de Loire » – célébré par les acteurs du tourisme, du patrimoine et de la gastronomie – il faut en finir avec cette appellation non contrôlée artificielle de « Pays de la Loire » !...



Quel avenir pour les autres départements de l'actuelle région administrative « Pays de la Loire » ?

Sous la maille départementale survivent des territoires historiques auxquels les habitants continuent à s'identifier et que la globalisation de l'économie tend à renforcer. La Bretagne, la Normandie, l'Anjou, la Touraine, la Vendée, le Berry... constituent de vrais territoires entre lesquels, en dépit de l'uniformisation

des modes de vie, subsistent des nuances dans les comportements sociaux, politiques, culturels ou religieux, ce qui traduit l'existence d'identités régionales distinctes. La région « Pays de la Loire » ne reste qu'un assemblage hétéroclite de composants relevant d'identités distinctes.

Une absence de débat dans les autres départements des « Pays de la Loire »

Dans les autres départements des « Pays de la Loire », l'intérêt d'une nouvelle organisation régionale apparaît plus que limitée, car l'identité régionale très accessoire donne peu de matière à débattre avec :

- une faiblesse identitaire du territoire concerné et parallèlement, une forte influence de la région parisienne toute proche – c'est le cas de la région Centre ou du Pays d'Auvergne.
- une méconnaissance assez partagée

des histoires régionales ;

- une forte valorisation de l'identité de certains départements (Vendée ; Maine-et-Loire « Anjou »).

Le retour de la Loire-Atlantique dans la Région Bretagne placera donc les autres départements des « Pays de la Loire » devant une alternative...

Soit rester ensemble...

Pour former une région de 2,2 millions d'habitants – mais on peut douter de la pertinence géographique et économique d'une telle région ;

...soit intégrer une région voisine

Le Maine (Mayenne et Sarthe) et le Maine-et-Loire (Anjou) peuvent intégrer la Région Centre. Actuellement celle-ci compte quatre territoires (Orléanais, Berry, Touraine, Beauce) qui forment une structure associative où aucun des territoires n'occupe de position hégémonique.

Tous ont en commun le souci de résister à l'attraction parisienne.

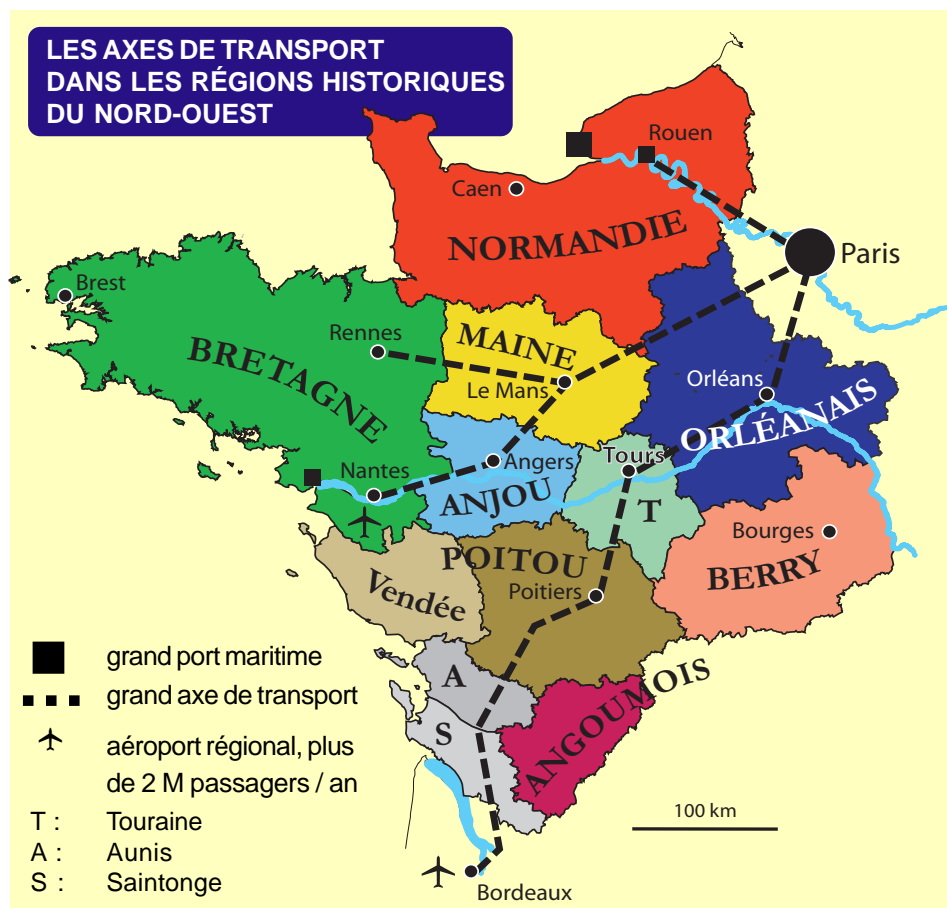
Ce sera, pour la région Centre, l'occasion d'abandonner son appellation pour celle – autrement porteuse et authentique – de « Val de Loire ».

L'attribution, par l'UNESCO en 2000, du label « Patrimoine mondial de l'humanité » au « Val de Loire » (d'Angers à Orléans*) incite déjà les acteurs de ces territoires à se mobiliser pour agir ensemble dans différents domaines (Cf: la mission Val de Loire).

La Vendée, l'ancien Bas-Poitou, peut réintégrer sa région d'origine, le Poitou-Charentes.

L'un des avantages serait de faciliter la gestion du littoral des Charentes à Noirmoutier, qui forme une unité naturelle.

Les craintes des Vendéens ou des Angevins à propos de leur accès à la « dynamique nantaise » (services et commerces) n'ont aucun fondement : les limites administratives ne sont pas des frontières économiques et les grandes métropoles régionales continueront de rayonner au-delà des limites départementales et régionales, comme c'est déjà le cas actuellement.



(*) Le Val de Loire, classé « patrimoine mondial de l'humanité » par l'UNESCO le 30.11.2000, s'étend de Sully-sur-Loire (Loiret) à Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire).



Réunifications de la Bretagne et de la Normandie : une société civile massivement favorable.

Aux élus d'en tirer toutes les conséquences !

Au moment de la partition de la Bretagne en 1941, les élus (municipalité de Nantes...) et des personnalités nantaises (Michel Noury...), protestent en vain.

Les revendications pour réunifier la Bretagne et la Normandie ressurgissent dans le débat public régional dès la création des régions administratives en 1972. Mais ces dix dernières années, c'est un mouvement de fond qui va croissant.

Avec la montée en puissance des politiques publiques régionales et la transposition du découpage techno-

cratique dans la vie courante (professionnelle, syndicale, associative, médiatique...), les habitants mesurent de plus en plus les inconvénients concrets et l'absence de légitimité de ce découpage des régions autoritaire, arbitraire et fantaisiste.

La société civile réagit et conteste (associations citoyennes, milieux économiques, universitaires et culturels...).

Les élus sauront-ils répondre aux aspirations de la population?

Une opinion favorable en Bretagne et en Normandie

Les sondages démontrent que la majorité de la population des cinq départements bretons approuve la réunification de la Bretagne (les neuf dernières études d'opinion indiquent une moyenne de 68 % d'avis favorables en Loire-Atlantique, et 66 % dans les quatre autres départements bretons).

En Normandie, le souhait de fusionner les deux régions normandes obtient une moyenne de 62 % d'avis favorables.

Des élus locaux et régionaux ont pris leurs responsabilités ces dernières années...

En Normandie, les élus s'engagent pour la réunification. Quant aux cinq départements bretons, plus de 4 200 élus prennent position pendant les années 2001-2002 pour la réunification, en signant une « charte » proposée par Bretagne Réunie. Cette motion demande au gouvernement « de lancer le processus de modification des limites de l'actuelle région Bretagne ».

Parallèlement, la modification des limites de la région Bretagne fait l'objet d'un vœu du conseil général de Loire-Atlantique le 22 juin 2001, adopté à la quasi-unanimité. Le même thème, repris par le conseil régional de Bretagne, se traduit par une résolution votée à l'unanimité en octobre 2004 – et renouvelée en décembre 2008. Les exécu-

tifs de ces deux assemblées créent, en 2005, une commission mixte *ad hoc* relative à la Réunification administrative et au renforcement de leur coopération.

Des ouvertures, des espérances, des débats... Et l'attente d'une solution politique concrète pour réunifier la Bretagne, la Normandie et recomposer le Nord-ouest

En écho à ces mobilisations, le président de la République évoque fin 2008, lors du congrès des maires de France, différentes pistes pour la réforme territoriale dont la possible réunification de la Normandie et le retour de Nantes dans sa région d'origine, la Bretagne.

Dans ses travaux préparatoires, le Comité Balladur aborde également ces recompositions régionales.

Au cours de la campagne 2010 des élections régionales, pour la première fois, le projet de la Réunification de la Bretagne prend largement place dans les médias nationaux et régionaux. De nombreuses listes des deux régions administratives affichent clairement dans leurs programmes leur engagement en faveur de la Réunification bretonne.

La France et nos régions à la croisée des chemins

La France, patrie du jacobinisme, favorise un État très centralisé où les régions, globalement faibles et sous-dimensionnées, n'arrivent pas au niveau de leurs homologues européennes...

Souvent l'argument de « la difficulté et la complexité du sujet » sert d'alibi à l'immobilisme ou encore à proposer « la » solution, celle qui consiste à renforcer les coopérations interrégionales... nécessaires mais qui ne peuvent pas se substituer à la recomposition territoriale.

Cet argument de la complexité pourrait justifier le *statu quo* dans beaucoup de sujets : la crise économique, les retraites, l'environnement... et ce serait alors le ressort même de la politique qui s'en trouverait sérieusement affecté.

Les parlementaires, les élus régionaux, départementaux et municipaux doivent se positionner par rapport à la nécessaire recomposition du Nord-ouest.

Il s'agit de les voir s'engager clairement et avec audace pour sa concrétisation – à la fois dans le cadre du débat en cours sur la réforme territoriale et au regard de l'actuel contexte de grave crise économique et financière qui fragilise les territoires, leurs économies et les ressources des collectivités publiques. ■

